

ALERTE ENLEVEMENT !



Paris le 30 août 2017

120 années d'avancées sociales menacées de disparition

La CGT ne peut se taire face à une dégradation sans précédent des conditions de travail qui vont non seulement modifier nos propres vies mais aussi toucher directement nos enfants : nous refusons de les laisser dans la désespérance par notre inaction.

Le gouvernement multiplie les annonces qui sont autant d'attaques contre les fonctionnaires, démantèle le Code du travail et les conventions collectives. Nous assistons à une offensive généralisée engagée contre les droits des salariés du public comme du privé.

Qui peut penser un seul instant que si tous ces projets destructeurs entrent en vigueur, notre statut général des fonctionnaires et nos statuts particuliers résisteraient ?

Confirmation des 120 000 suppressions de postes dans la Fonction publique, gel du point d'indice, rétablissement du jour de carence, gel des crédits de fonctionnement (268 millions en 2017 à Bercy) : une fois de plus, les fonctionnaires sont pris pour cible !

Cet automne se tiennent les États généraux du Service public où il s'agira de répondre à la question « *quelles sont les missions de la puissance publique, celles qu'il convient de développer ou de faire évoluer* » (discours de Gérard Darmanin, 10 juillet 2017).

La réduction du périmètre de l'action publique déjà entamée va se poursuivre.

La DGFIP a déjà largement contribué à travers les suppressions de postes, environ 104 000 en 2016 contre 130 000 agents en 2008 :

- ◆ d'où l'ASR (Adaptation des structures et du réseau) rendue impérative de ce fait : fusions/restructurations de services, fusions/suppressions de postes, fermeture des trésoreries, démembrement des directions territoriales, constitution de pôles divers, fusion de RAN¹ (objectif 1 RAN/ département !) s'accélèrent ;
- ◆ d'où la réduction progressive du périmètre de l'action de la DGFIP, réduction "masquée" comme celle du transfert des évaluations domaniales à fort enjeu vers le privé sous couvert de "professionnalisme" du privé ; il s'agit plus d'un affichage que de la recherche de réelles économies : si facialement la DGFIP affichera des coûts de fonctionnement plus faibles, le service ainsi privatisé aura un coût plus important une fois réalisé par le privé (on ne marge pas sur un fonctionnaire !). d'où la modification profonde dans l'exercice même des métiers de la DGFIP : généralisation des orientations dites "stratégiques" et fin de l'exhaustivité des travaux avec ce que cela implique en termes de service public, valeur forte pour les agents de la DGFIP.

¹ RAN : résidence d'affectation nationale

Fin 2014, le rapporteur spécial², M. Camille DE ROCCA SERRA, alertait déjà l'Assemblée Nationale :

« Le Rapporteur spécial continue de s'interroger sur les capacités à venir de la DGFIP à mener à bien l'ensemble de ses missions avec des effectifs toujours plus réduits. M. Philippe Parini, avait déclaré qu'en termes d'effectifs la DGFIP était « arrivée à l'os ». Depuis lors, les réductions se sont poursuivies, mais tout en maintenant intégralement un large spectre de missions. Ce délicat numéro d'équilibriste – des missions toujours aussi importantes et des moyens toujours plus restreints – finira par affaiblir durablement notre administration fiscale ».

Depuis, 6 000 postes supplémentaires ont été supprimés !

Ces suppressions sont même devenues agressives dans les services centraux : désormais le départ naturel n'est plus attendu.

Un poste supprimé en Centrale = un départ immédiat de l'agent dans le réseau.

A cela s'ajoute la mise en place de la rémunération « à la gueule », par le biais du RIFSEEP³, laissée au bon vouloir de la hiérarchie et mettant en concurrence tous les agents d'un même service.

Toujours sur sa lancée, Darmanin confirme la hausse de la CSG et parle de « compensations » sans dire lesquelles. Il s'appuie sur les recommandations de la Cour des comptes, qui n'a d'autre politique que celle du bas de laine et propose le gel d'échelon, le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux, l'augmentation de 1 % du temps de travail sans contre-partie financière, la suppression du supplément familial de traitement, la suppression de l'indemnité de résidence, la suppression de la surrémunération du temps partiel...

Ces dernières années, les fonctionnaires n'ont cessé de perdre du pouvoir d'achat, les services publics sont partout exsangues. Les conditions de travail ne cessent de se dégrader.

Et la suite est malheureusement prévisible...

La supradépartementalisation et l'interrégionalisation des services va se poursuivre.

La fusion des instances représentatives des personnels annoncée pour le privé équivaldrait dans la Fonction publique à fusionner les CHSCT, les CAP et les CT. La disparition des CHSCT ne pourrait que favoriser la remise en cause des droits, en particulier sur la santé et la sécurité.

Le 12 septembre, tous ensemble nous devons faire entendre notre colère, notre désaccord et nos revendications : Code du Travail, conventions collectives, statuts, la destruction de tous les acquis et conquêtes sociales des salariés du public et du privé peut et doit être stoppée.

Bien qu'affichant une prétendue volonté de dialogue, le gouvernement veut aller extrêmement vite ; par exemple il présente dès le 20 septembre ses ordonnances Loi Travail XXL.

Seule une action concertée et collective permettra de lutter contre l'individualisation des rapports sociaux que veut nous imposer le gouvernement !!!

Retrait de ces projets destructeurs ! Défense du statut général des Fonctionnaires !

Satisfaction de nos revendications !

**Tous.tes en grève et dans les manifestations le
12 septembre 2017 !**

courrier électronique : cgt.servicescentraux@dgfip.finances.gouv.fr

site internet : www.dgfip.cgt.fr/b38/

² Extrait du rapport de la Commission des finances auprès de l'Assemblée Nationale pour la loi de finances 2015, page 8

³ RIFSEEP (Régime indemnitaire des fonctionnaires de l'État) = Modification des conditions d'attribution des primes déjà existantes avec augmentation consécutive de la part variable